

ASSOCIAZIONE MUSICALE "G.VERDI"

SCUOLA CIVICA DI MUSICA "G.VERDI"

*4^{eme} Concours International
de Composition Originales pour
Orchestres d'Harmonies de Jeunes
"Ville de Sinnai"*

ANÉE 2012

avec la collaboration

Österreichische Blasmusikjugend

Österreichische Blasmusikverband

BandaMusicale.it

MondoBande.it

RÈGLEMENT

avec le patronage



COMUNE DI SINNAI
Assessorato alla Cultura



PROVINCIA DI CAGLIARI
Assessorato alla Cultura



**Conseil Départemental pour la Musique
et la Culture de Haute Alsace**

**ASSOCIATION MUSICAL "G.VERDI" - MUNICIPALITE' DE SINNAI
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE "G.VERDI"**

ORGANISE LE

**4^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION ORIGINALES
POUR ORCHESTRES D'HARMONIES DE JEUNES "VILLE DE SINNAI"**

L'Association Musicale "G.Verdi" avec la collaboration de la Mairie de Sinnai et l'École Municipale de Musique, organise le 4eme Concours International de compositions originales pour orchestres d'harmonies de jeunes afin de promouvoir, développer et divulguer le répertoire.

Art.1) - Le concours s'adresse aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge. Chaque candidat pourra participer dans les trois secteurs en présentant plusieurs compositions. Les œuvres participantes devront être originales, inédites, jamais jouées et n'avoir reçu aucun prix, ni mention dans d'autres concours.

Art.2) - Dans cette édition ne peut pas participer dans la même section des compositeurs qui ont été primés dans la troisième édition de 2010.

Art.3) - Le concours est divisé en trois secteurs:

Secteur A) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution: **Degré 1**

Secteur B) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution: **Degré 1,5**

Secteur C) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution: **Degré 2**

Art.4) - Les compositions peuvent appartenir à toutes les tendances, genres ou formes musicales, à condition qu'elles respectent les indications techniques mentionnées dans le guide joint à ce même avis de concours.

Secteur A) - La composition devra avoir une durée de 1'30" minimum et environ 3'00" maximum et être réalisée pour l'ensemble instrumental indiqué à la page 3 (Ci-jointe 1)

Secteur B) - La composition devra avoir une durée de 2'00" minimum et environ 4'30" maximum et être réalisée pour l'ensemble instrumental indiqué à la page 4 (Ci-jointe 2)

Secteur C) - La composition devra avoir une durée de 3'00" minimum et environ 6'30" maximum et être réalisée pour l'ensemble instrumental indiqué à la page 5 (Ci-jointe 3)

Art. 5) – Pour participer au Concours, les candidats devront envoyer au secrétariat une enveloppe sans identification de l'expéditeur, qui doit contenir:

- **N. 4 (Quatre)** copies de l'œuvre, en partition complète, rigoureusement anonyme sans aucun signe particulier, titre compris. Chaque copie doit être marquée, de façon claire et visible, par une devise et doit indiquer la durée approximative du morceau . Spécifier le secteur auquel le candidat veut participer.

- **N.1 CD audio** de l'œuvre présentée .

- **1 (Une)** enveloppe scellée sur laquelle doit apparaître bien visiblement la même devise avec laquelle les autres copies de la partitions sont marquées.

L'enveloppe devra contenir:

- a) Le bulletin d'inscription, ci-joint dûment rempli, avec la déclaration du compositeur datée et signée;
- b) Deux photographies portant le nom du candidat au dos ;
- c) Curriculum vitæ;
- d) Une copie du virement bancaire du montant d'inscription.

L'enveloppe devra parvenir au secrétariat avant le **20 Février 2012** à l'adresse suivante :

ASSOCIAZIONE MUSICALE "G. VERDI"
Via Perra 61 - 09048 SINNAI (Italie)

Le cachet de la poste faisant foi

Art. 6) - Les droits d'inscription au Concours sont de **50,00** (cinquante euros) pour chaque œuvre présentée.

Le paiement pourra être effectué directement au Banco di Sardegna, Agence de Sinnai (Code IBAN: **IT18S0101544030000000010468** - Code Swift: **SARDIT3SXXX**) au nom de ASSOCIAZIONE MUSICALE "G. VERDI" causal: droits d'inscription au 4^{ème} Concours International de Compositions Originales pour Orchestres d'Harmonies de Jeunes "Ville de Sinnai. Les frais bancaire seront assumés par le candidat. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables

Art. 7) - Les prix assignés par le Jury seront les suivants :

Secteur A)

Premier Prix € 2.000,00

Deuxième Prix € 1.000,00

Secteur B)

Premier Prix € 1.800,00

Deuxième Prix € 900,00

Secteur C)

Premier Prix € 1.600,00

Deuxième Prix € 800,00

Les œuvres seront analysées par un Jury composé de personnalités internationales dans le domaine de l'orchestre d'harmonie internationale. Les décisions du jury sont sans appel. Les Prix ne pourront être partagés et sont net des retenues fiscales.

Art. 8) – Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les prix s'il ne jugera méritoire aucune des compositions parvenues . Le jury tiendra compte de la réelle possibilité d'exécution des œuvres par des orchestres d'harmonie de jeunes. Le jury peut en outre signaler les œuvres qu'il considère dignes de mention. Le Directeur Artistique du concours est, de droit, membre du jury.

Art. 9) – Les œuvres qui ont gagné un prix devront indiquer , en cas de publication, le nom du Concours et le Secteur respectif. Les œuvres seront envoyées par l'organisation à la bibliothèque du **CDMC** (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace) situé à Guebwiller (France).

Art.10) – l'organisation signalera les œuvres couronnées et celles éventuellement mentionnées par le Jury, aux éditeurs et aux concours nationaux et internationaux pour orchestre d'harmonie. En outre, en vertu de la convention signée par l'organisation avec les associations Österreichischen Blasmusikjugend et Österreichischer Blasmusikverband, les œuvres couronnées seront utilisées au cours des concours de jeunes organisés en Autriche . La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'occasion d'un concert où les œuvres sélectionnées seront Jouées pour la première fois en présence des auteurs qui seront logés à Sinnai par l'organisation.

Art. 11) - Le Secrétariat communiquera le résultat du concours à tous les candidats en envoyant une copie de l'extrait du verbal du jury. Aux lauréats des trois secteurs seront communiqués le lieu, la date et l'heure de la cérémonie de la remise des prix. Ceux-ci devront envoyer à l'organisation les parties séparées de chaque instrument du morceau couronné dans les 15 jours à partir de la réception de la communication. Les vainqueurs devront être présents à la cérémonie.

Art. 12) - Une (1) des quatre (4) copies envoyées (voir art.4) entrera dans L'Archive Musicale du Concours de la Ecole Communelle de Musique de Sinnai. Les autres copies, pendant deux années et à partir de la date de publication de cet avis de concours, seront à la disposition des leurs auteurs qui en désireront la restitution. Cela pourra avoir lieu seulement après une demande formelle et après paiement des frais postaux.

Art. 13) - La demande de participation au concours implique l'acceptation inconditionnée de la part du candidat à cet avis de concours, aux clauses du règlement, et le consentement à l'utilisation des propres données personnelles selon la loi.

Art.14) - Seul le texte italien du règlement (complet de ses 14 articles) est légalement d'application en cas de litige. Institution compétente sera le Foro di Cagliari.

SECRETARIAT DU CONCOURS

Associazione Musicale "G. Verdi" - Via Perra, 61 – 09048 SINNAI – Italia
Tel +39 070 7640022 – fax +39 070 7640022
Email : postmaster@bandagverdisinnai.it

Le Directeur Artistique
Lorenzo Pusceddu

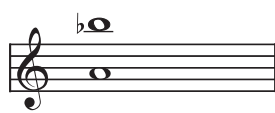



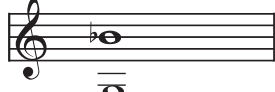
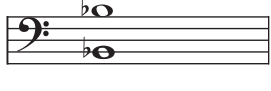





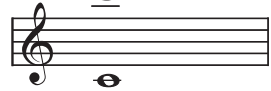


Le Président
Salvatore Belfiori

Associazione Musicale "G. Verdi" - Sinnai

LIGNES GUIDE POUR CONCOURS DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE D'HARMONIE DE JEUNES

Les participants à concours devront, dans leurs travaux, se conformer aux indications techniques sous énumérées.

TABLE DES EXTENSION DES INSTRUMENTS MUSICAUX

C Flute		Bb Trumpet	
Oboe (optional)		F Horn (optional)	
Bb Clarinet		C Trombone - C Euphonium Bassoon (optional)	
Bb Bass Clarinet (optional)		C Bass (optional)	
Bb Soprano Sax (optional)		Timpani (optional)	
Eb Alto Sax		Glockenspiel Xylophone (optional)	
Bb Tenor Sax (optional)		Percussion 1 (max. 3 exécutants parmi des percussions 1 et 2)	
Eb Baritone Sax (optional)		Percussion 2	

Pianoforte (optional)


Il doit contenir, si possible, les sigles exprimés en lettres des accords. L'étendue doit être contenue dans le cadre d'une sixte pour chaque main.

TONALITE': Sib - Mib et relatives mineurs (sans modulations)

TEMPS: 2/4; 3/4; 4/4

RYTHMIQUE: utilisation des suivantes figures:  Sur les valeurs brèves préférer des sons rebattus ou des passages diatoniques

Syncopes admis: max 4 syncope dans la succession. Avec l'utilisation de la syncope doit être prévu max. 2 lignes, rythmique

(syncope + autre rythme). Ne pouvez pas utiliser Emiolia dans les 3/4 

Contretemps admis:  dans quelconque combinaison pour max. 4 mesure consecutive

INSTRUMENTATION: emploie étendu des guides pour permettre l'exécution même à des formations incomplètes et peu équilibrées. Les morceaux ne peuvent pas commencer sur la levée, c'est-à-dire sur le temps faible.

SOLO: No

DISTRIBUTION DES PARTIES: emploie maximum des quatre parties réelles plus possible homorythmiques

LIGNE DE LA BASSE: Unifiée et/ou une octave plus haut (basson, clarinette basse, saxophone baritone, trombone, euphonium, tuba)

PERCUSSIONS: max. 3 exécutants parmi des percussions 1 et 2 avec roulement de rebond. et flam sur le note blanche. La rythmique peut être d'un grade supérieur.

DURÉE: min. 1.30" max. 3' 00" approximatif.

AGOGIQUE: 72 - 120 bpm. Rallentando et point d'orgue

DYNAMIQUES: p, mf, f, crescendo et diminuendo

ARTICULATIONS: accent, détaché, lié sur deux notes sur des faciles intervalles.

OPTIONAL: indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

Associazione Musicale "G. Verdi" - Sinnai

LIGNES GUIDE POUR CONCOURS DE COMPOSITION POUR ORCHESTRES D'HARMONIES DE JEUNES

Les participants à concours devront, dans leurs travaux, se conformer aux indications technicien sous énumérées.

TABLE DES EXTENSION DES INSTRUMENTS MUSICAUX

Flute		Bb Trumpet 1/2	
Oboe (optional)		F Horn	
Bassoon (optional)		C Trombone 1	
Bb Clarinet 1/2		C Euphonium 1	
Bb Bass Clarinet (optional)		C Trombone 2 - C Euphonium 2 Bassoon 2 (optional) <i>doublement a la ligne de la Basse (Bass)</i>	
Bb Soprano Sax (optional)		C Bass	
Eb Alto Sax 1/2		Timpani (optional)	
Bb Tenor Sax		Glockenspiel Xylophone (optional)	
Eb Baritone Sax (optional)		Percussion 1 Percussion 2 (max. 4 esecutori fra 1 e 2)	

TONALITE': Fa - Lab - Sib - Mib et relatives mineurs (avec des eventuelles faciles modulations)

TEMPS: 2/4; 3/4; 4/4; 6/8; 2/2

RYTHMIQUE: utilisation des suivantes figures:  faciles syncopes, faciles contretemps, emploi de simples combinaisons rythmiques

INSTRUMENTATION: emploi étendu des guides pour permettre l'exécution même à des formations incomplètes et peu équilibrées,

SOLO: faciles et brefs et pas à des instruments optional

DISTRIBUTION DES PARTIES: différenciation parmi ligne mélodica (même à deux voix), à harmonique et accompagnement rythmique

LIGNE DE LA BASSE: obligée, ma prévue doublement à l'unisson, ou l'octave avec le Trombone 2

PERCUSSIONS: max. 4 exécutants entre des percussions 1 et 2, utilise de roulements; l'écriture peut être même d'un degré supérieur

DURÉE: min. 3' 00" max. 6' 30" approximatif.

AGOGIQUE: ralentissant et accellerando, avec possibilité de sections différentes de métronome. et de temps.

DYNAMIQUES: p, mp, mf, f, ff, sf, fp, crescendo e diminuendo

ARTICULATIONS: accent, accent court, détaché, tenu, lié, point d'orgue

OPTIONAL: indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.

**4.eme CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION ORIGINALES
POUR ORCHESTRES D'HARMONIES DE JEUNES « VILLE DE SINNAI »**

MODELE D'INSCRIPTION

TITLE DE COMPOSITION: _____

NOM ET PRENOME DE AUTEUR: _____

VILLE ET DATE DE NAISSANCE: _____

ADRESSE: _____ **VILLE:** _____

TELEPHONE: _____ **EMAIL:** _____

DECLARATION

LE SOUSSIGNÉ: _____

DECLARE:

de connaître le règlement du 4.eme Concours International de Compositions originales pour Orchestres d'Harmonies de Jeunes "Ville de Sinnai " et de l'accepter dans toutes ses parties.

Declare en outre:

- a) *d'être unique Auteur de la composition présentée*
- b) *que la composition est inédite et jamais exécutée en publics concerts né divulguée par radiophonie et/ou la télévision*
- c) *que la même n'a jamais reçu de prix ou signalisations de mérite dans autres concours.*

Il déclare enfin d'accepter le jugement sans appel de la jury.

En foi.

DATE: _____

Signature
